



La Teste de Buch, le 31 juillet 2012

**DGA Cadre de Vie et Proximité
Service Grands projets – PLU et
Pôle eau**

Affaire suivie par Stéphane DUCROS
Tél. : 05 57 73 69 68
Réf: SD/CP – 2012 – 164

DGS:
Cab:
DGA:
Adjoint :
CS: *dy*

**Monsieur Gérard RUIZ
Président de l'A2DBA**
20 rue Pasteur
33260 LA TESTE DE BUCH

Objet : PRES SALES OUEST

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juillet 2012, vous avez bien voulu m'alerter sur le débordement de l'eau de mer au-delà du cheminement principal du site des Prés salés ouest touchant les milieux d'eau douce situés en amont.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous rappeler que l'ouvrage hydraulique principal qui permet à l'eau de mer de pénétrer sur le site vient d'être automatisé. C'est donc cet automate qui calcule les hauteurs d'eau maximales qui peuvent être atteintes afin d'éviter tout débordement au-delà du cheminement.

Toutefois dans la nuit du jeudi 19 juillet au vendredi 20 juillet, le transformateur EDF, situé près du rond point de Bondon, a connu une défaillance qui a eu pour conséquence d'injecter dans le réseau électrique qui alimente l'automate une puissance avoisinant les 400 volts. Ce dysfonctionnement a endommagé l'éclairage public et les appareillages électriques des particuliers et a provoqué un court circuit dans l'automate qui s'est trouvé hors fonction et donc dans l'incapacité de fermer les vannes et d'envoyer des messages d'alerte aux différentes astreintes.

Ainsi cet incident sur le réseau électrique, fort heureusement extrêmement rare, a provoqué le débordement que vous avez pu constater.

Afin d'éviter qu'un tel dysfonctionnement provoque des débordements, sans que nous puissions intervenir dans les temps, nous avons demandé à l'entreprise qui a mis en œuvre cette automatisation de concevoir un système d'alerte indépendant de l'automate, permettant de prévenir les astreintes

lorsqu'un niveau haut constaté est atteint et avant que la mer submerge le cheminement principal. Ce nouveau système est aujourd'hui opérationnel.

Ce désordre a eu plusieurs conséquences sur le site.

En premier lieu, le cheminement principal qui s'est trouvé submergé a été quelque peu endommagé à certains endroits sans pour autant restreindre son utilisation en toute sécurité.

En second lieu le déversement de l'eau salée vers les milieux d'eau douce a pu perturber l'équilibre écologique de certaines parties du nord-ouest du site, mais de façon limitée puisque l'eau chargée de sel a pu être très rapidement évacuée à marée basse par le réseau hydraulique. Seule la partie sud a été plus touchée car l'eau n'a pas pu s'évacuer. Toutefois cette partie du site composée de boisement subit, depuis l'aménagement des prés salés réalisé en 2007, une lente mais irréversible transformation. En effet les milieux en place ont du mal à s'adapter à la salinisation progressive de la nappe liée à la réintroduction de la mer. Cet incident met encore un peu plus en évidence que ces milieux ne sont plus adaptés à la nouvelle configuration des lieux et vont progressivement disparaître au profit de nouvelles espèces plus résistantes.

Je reste et je resterai extrêmement vigilant au bon fonctionnement hydraulique et écologique du site et l'automatisation de l'ouvrage principal participe à cet objectif. En effet ce nouveau dispositif doit permettre d'optimiser les entrées maritimes afin de favoriser le développement des prés salés et limiter la multiplication d'espèces envahissantes non désirées comme le Baccharis.

Sachez enfin que j'ai pris toutes les mesures en mon pouvoir afin de parer à ce type d'incident mais qu'il est parfois difficile de les prévenir.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Jacques EROLES



Maire de La Teste de Buch

COPIE :

- Monsieur le Sous-préfet d'Arcachon
- Le Conservatoire du Littoral
- La mission d'études du Parc Naturel Marin
- Le Vice Président du Conseil Général chargé des ports et du littoral